

**Délibération n°18.06**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
58

Nombre de votants :  
58

Date de convocation :  
01 décembre 2021

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
15 décembre 2021

**Objet : Rapports Annuels sur  
le Prix et la Qualité du Service  
Public (RPQS) de  
l'assainissement collectif et  
de l'assainissement non  
collectif du Syndicat  
Intercommunal  
d'Assainissement de la  
Région Est de Clermont  
(SIAREC) pour l'exercice  
2020**

**L'AN deux mille vingt et un, le mardi 07 décembre,**  
le conseil communautaire, convoqué le 01 décembre 2021  
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 19 heures, sous la  
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme  
BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric,  
M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M  
CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M  
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,  
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M  
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M  
GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M  
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,  
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,  
M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-  
François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-  
Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN  
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**  
M DAIN Denis **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
  - M BARBECOT Jacques a donné pouvoir à M GAUTHIER Patrice
  - M BEAURE Nicolas a donné pouvoir à M GAUTHIER Patrice
  - M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
  - M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
  - Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric
  - Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
  - Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M  
CHASSAING Pierre
  - Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
  - Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
  - Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
  - Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
  - M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
  - M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI  
Véronique
  - Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
  - M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DEAT Alain
  - M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU  
Catherine
  - M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande,  
remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant
- Absents :*
- M GRENET Daniel
  - M THEVENOT Laurent

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier**

**Rapport n°18.06 - Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont (SIAREC) pour l'exercice 2020**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;  
Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dite « loi Ferrand » ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-3 relatifs aux modalités d'établissement et de transmission du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des services de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif ;  
Vu la délibération n° 13CS\_30\_09\_21 du 15 septembre 2021 du SIAREC adoptant les RPQS de l'exercice 2020,  
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement du 24 novembre 2021 ;

Considérant qu'en application du principe de représentation-substitution permettant à la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV) de se substituer à ses communes membres au sein du SIAREC, syndicat préexistant au transfert de compétences :

- au titre de la compétence assainissement collectif pour les communes de Chavaroux, Malintrat, les Martres-d'Artière et Lussat ;
- Au titre de la compétence assainissement non collectif pour les communes de Chavaroux, Malintrat, les Martres-d'Artière et Lussat ;

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, décide :**

- **de prendre acte des rapports annuels ci-annexés du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2020 ;**
- **de donner tout pouvoir à son Président pour assurer la bonne exécution de la présente délibération.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 08 décembre 2021***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

# SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

## Assainissement collectif : principal

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

## Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	10
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	10
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	11
2.1.	Modalités de tarification .....	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) .....	12
2.3.	Recettes .....	14
3.	Indicateurs de performance .....	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	17
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	18
4.	Financement des investissements .....	19
4.1.	Montants financiers .....	19
4.2.	Etat de la dette du service .....	19
4.3.	Amortissements .....	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	19
4.5.	Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	21

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Les Martres-d'Artière, Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Saint-Bonnet-lès-Allier, Vertaizon
- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous)  Non

\* Approbation en assemblée délibérante

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Dallet commune de Mur sur Allier	09/12/2009
Lempdes	06/09/2007
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008
Mezel commune de Mur sur Allier	06/06/2007
Pont du Château	27/02/2009
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019  Non

**1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

**Nature du contrat :**

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/07/2008
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 6

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/01/2009	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif au contrat d'affermage préexistant avec la commune de Chavaroux
2	01/01/2009	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la prise de compétence
3	02/11/2011	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif au reversement de la surtaxe sur les sommes facturées
4	13/12/2011	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif au traitement des matières de vidange et des boues extérieures de stations d'épuration communales
5	10/04/2019	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification de la clause de révision des prix et du plan de renouvellement
6	15/07/2020	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la révision de la durée du contrat, échéance fixée au 31/12/2020

- Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des collecteurs
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, traitement des boues

**1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 33 712 habitants au 31/12/2020 (32 721 au 31/12/2019).

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2020	Population desservie
Chauriat	2,08	810	1688
Chavaroux	2,22	219	487
Dallet (Mur sur Allier)	2,12	694	1471
Lempdes	2,54	3 361	8 543
Lussat	2,10	437	916
Malintrat	2,28	497	1132
Martres d'Artière	2,48	860	2135
Mezel (Mur sur Allier)	2,12	912	1932
Pont du Château	2,29	5164	11 802
Saint Bonnet Les Allier	2,34	180	423
Vertaizon	2,21	1441	3184
<b>Total</b>		<b>14 575</b>	<b>33 712</b>

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonnés en assainissement collectif.

### **1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 575 abonnés au 31/12/2020 (14 354 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Chauriat	799	810	1.38
Chavaroux	218	219	0.46
Lempdes	3 319	3361	1.26
Lussat	429	437	1.86
Malintrat	497	497	0.00
Les Martres-d'Artière	852	860	0.94
Mur-sur-Allier	1576	1606	1.26
Pont-du-Château	5 084	5164	1.57
Saint-Bonnet-lès-Allier	179	180	0.56
Vertaizon	1 401	1441	2.85
<b>Total</b>	<b>14 354</b>	<b>14 575</b>	<b>1.5</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 690.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement n'est pas calculé car le réseau est un réseau de transfert et non de collecte.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.31 habitants /abonné au 31/12/2020. (2.28 habitants/abonné au 31/12/2019).

### ***1.5. Volumes facturés***

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 449 210	1 384 830	-4.44
Abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 449 210</b>	<b>1 384 830</b>	<b>-4.44</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### ***1.6. Détail des imports et exports d'effluents***

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 08/10/2021	Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>
<b>Import boues extérieures de Step :</b>				
	Artonne Bicon			34,00
	Beauregard l'Evêque			28,00
	Billom			270,00
	Blot l'Eglise			10,00
	Charbonnières les Vieilles - Veygoux	6,00		
	Charbonnières les Vieilles - Les Mazeaux	9,50		
	Charnat	85,00	68,00	102,00
	Chas	34,00	34,00	34,00
	Chateauneuf les Bains			27,00
	Combronde			14,00
	Culhat	95,50	38,00	16,00
	Espirat		66,00	24,00
	Fleuriel		14,00	
	Joze	374,00	289,00	374,00
	Lezoux		17,00	17,00
	Loubeyrat		33,00	
	Luzillat	136,00	153,00	153,00
	Marcillat		6,00	
	Manzat Sauterre	9,50		
	Maringues	194,00		18,00
	Maringues (La Côte Rouge)	17,00	34,00	17,00
	Martres sur morge	228,00		
	Montaigut en combrailles- La Prade	28,00		12,00
	Olby	70,00	60,00	60,00
	Puy Guillaume Le Pas			17,00
	Queille		20,00	
	Randan	48,00	51,00	
	Ravel	119,00	102,00	243,00
	Reignat	27,00	29,00	17,00
	Saint Hilaire La Croix		10,00	10,00
	Sardon	17,00	17,00	17,00
	Servant	12,00		
	St Agoulin	74,50	17,00	54,00
	St Dier d'Auvergne	38,00	36,00	18,00
	St Genès du Retz - Bourg	51,00	34,00	59,50
	St Genès du Retz - Jayet	51,00	34,00	59,50
	St Georges de Mons Les Marsins			6,00
	St Ignat	17,00	17,00	17,00
	St Myon VDM (Val de Morge)	153,00	187,00	140,00
	St Ours Les Roches	70,00		
	St Priest Bramefant (Les Graveyrons)	30,00	181,00	51,00
	St Priest Bramefant (Le Ruisseau)	142,00	51,00	17,00
	St Priest des Champs	14,00		
	Thuret	102,00	167,00	187,00
	Vassel	18,00		
	Vitrac	23,50		36,00
	Volvic Egaule		20,00	
	<b>Sous total Import boues extérieures de Step</b>	<b>2 293,50</b>	<b>1785</b>	<b>2176,00</b>
	<b>Sous total Import de matières de vidange</b>	<b>925,00</b>	<b>921</b>	<b>640,00</b>
	<b>Total des volumes importés</b>	<b>3 218,50</b>	<b>2706</b>	<b>2816,00</b>

**1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2020 (4 au 31/12/2019).

**1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 42,66 km de réseau unitaire hors branchements,
- 0 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 42,66 km (42,66 km au 31/12/2018).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Station d'épuration des Madeleines	PONT DU CHATEAU	2 500 m <sup>3</sup>

**1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées**

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : Station d'épuration des Madeleines**

Code Sandre de la station : 0463284S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2005									
Commune d'implantation		Pont-du-Château (63284)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		30 000									
Nombre d'abonnés raccordés		14 575									
Nombre d'habitants raccordés		33 712									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		6 000									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/2012 et arrêté national du 22/06/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Allier							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		24		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			94				
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			80				
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			90				
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			70				
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			85				
Charges rejetées par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
Conformité (Oui/Non)		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
oui		5	97	35	95	4	99	11	86	0.7	89

**1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)****1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration des Madeleines (Code Sandre : 0463284S0002)	601,3	630,71

**1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration des Madeleines (Code Sandre : 0463284S0002)	601,3	420,00

Commentaire :

Les boues produites par l'agglomération d'assainissement de Pont du Château représentent 573 tMS en 2020. D'autre part, la station des Madeleines reçoit des boues de stations extérieures au syndicat. La production de ces boues représente 58,2 tMS. Le volume global de boues produites sur l'année 2020 est donc 630,71 tMS (572,51 tMS + 58,2 tMS).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	10,00 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	0,70 €	0,65 €
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement Territoire A Chauriat, Chavaroux, Dallet, Lempdes, Les Martres d'Artière, Mezel, Vertaizon	2,22 €	11,00 €
Abonnement Territoire B Lussat, Malintrat, Pont du Château, Saint-Bonnet-Lès-allier	2,15 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Territoire A (part collecte + part traitement)	0,6951 €	0,57453 €
Territoire B (part collecte + part traitement)	0,7105 €	0,57453 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) HT	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire A ou du territoire B (part délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

1°) Communes du Territoire A (CHAURIAT – CHAVAROUX – DALLET – LEMDPES – LES MARTRES D'ARTIERE – MEZEL – VERTAIZON)

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	11,00	10,00%
Part proportionnelle	84,00	78,00	-7,14%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	94,00	89,00	-5,32%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	2,22	11,00	395,00%
Part proportionnelle	83,41	68,94	-17,34%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	85,63	79,94	-6,64%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
TVA	19,76	18,69	-5,41%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	37,76	36,69	-2,83%
<b>Total</b>	<b>217,39</b>	<b>205,63</b>	<b>-5,40%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,81</b>	<b>1,71</b>	<b>-5,52%</b>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire A (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	11,00	10,00%
Part proportionnelle	84,00	78,00	-7,14%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	94,00	89,00	-5,32%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	2,15	11,00	411,63%
Part proportionnelle	85,25	68,9436	-19,13%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	87,40	79,9436	-8,53%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0,00%
TVA	19,94	18,69	-6,27%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	37,94	36,69	-3,19%
<b>Total</b>	<b>219,34</b>	<b>205,64</b>	<b>-6,25%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,83</b>	<b>1,71</b>	<b>-6,56%</b>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire B (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Chauriat	1,81	1,71
Chavaroux	1,81	1,71
Lempdes	1,81	1,71
Les Martres-d'Artière	1,81	1,71
Lussat	1,83	1,71
Malintrat	1,83	1,71
Mur-sur-Allier	1,81	1,71
Pont-du-Château	1,83	1,71
Saint-Bonnet-lès-Allier	1,83	1,71
Vertaizon	1,81	1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

**2.3. Recettes****Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	1 050 386,41	921 261,95	-12,29
Recette pour boues importées	-	6 400,00	-
<b>Total des recettes</b>	<b>1 050 386,41</b>	<b>927 661,95</b>	<b>-11,68</b>

**ATTENTION :** Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent aux recettes pour les investissements :

- sur le réseau de collecte des territoires A et B,

- sur la station de traitement de l'agglomération d'assainissement de Pont du Château (Territoire syndical).

**Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	809 599,26	855 642,00	5,69
Recettes pour boues importées	3 445,00	3 424,00	-0,61
Utilisation du renouvellement programmé	52 054,00	66 174,00	27,12
<b>Total des recettes</b>	<b>865 098,26</b>	<b>925 240,00</b>	<b>6,95</b>

**ATTENTION :** Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent uniquement aux recettes pour l'exploitation des ouvrages de transport et de traitement (STEU des Madeleines, STEU de Chauriat).

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 984 628,45 €.

Calculé comme suit :

1 384 830 m<sup>3</sup> (volumes facturés) x 0,15 € (redevance de modernisation des réseaux de collecte) + 855 642,00€ (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 921 261,95€ (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,89% des 15 690 abonnés potentiels (91,49% pour 2019).

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	-	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>88</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 88 pour l'exercice 2020 (88 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration des Madeleines	1 387,01	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration des Madeleines	1 387,01	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration des Madeleines	1 387,01	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration des Madeleines :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	302,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	118,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		420,00

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers en € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	0,00	98 005,51
Montants des subventions en €	0,00	0,00

### 4.2. Etat de la dette du service

Le territoire principal n'a pas de dette.

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 249 907,23 €.

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Etude capacitaire de la STEU des Madeleines à Pont du Château	-

### 4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Automatisation de la vanne d'entrée et son remplacement PR la Marine à Pont du Château	2022	10 000,00
Mise en pression de l'armoire électrique du local de traitement de boue de la STEU des Madeleines à Pont du Château	2022	10 000,00
Mise en sécurité des ouvrages de transport et de traitement	2023	55 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	32 721	33 712
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	601,30	630,71
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ] Territoire A	1,76	1,81
	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ] Territoire B	1,78	1,83
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,49 %	92,89 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	88	88
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

## Assainissement collectif : Territoire A

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	7
2.1.	Modalités de tarification .....	7
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	8
2.3.	Recettes HT.....	9
3.	Indicateurs de performance .....	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	12
4.	Financement des investissements.....	13
4.1.	Montants financiers.....	13
4.2.	Etat de la dette du service .....	13
4.3.	Amortissements .....	13
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	13
4.5.	Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	13
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	14
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	14
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	14
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	15

# 1. Caractérisation technique du service

## ***1.1. Présentation du territoire desservi***

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : Territoire A
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Les Martres-d'Artière, Mur-sur-Allier, Vertaizon
- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous)  Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Dallet (Mur sur Allier)	09/12/2009
Lempdes	06/09/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008
Mezel (Mur sur Allier)	06/06/2007
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019  Non

**1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/07/2010
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	22/12/ 2017	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification du tarif de la prestation liée au caractère pluvial du système d'assainissement sur la commune de Lempdes.
2	10/04/2019	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification de la clause de révision des prix et du plan de renouvellement
3	18/12/2019	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification du bordereau de prix figurant dans le contrat de délégation pour la réalisation des branchements neufs.
4	15/07/2020	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la révision de la durée du contrat, échéance fixée au 31/12/2020

- Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des collecteurs
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, traitement des boues

**1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 440 habitants au 31/12/2020 (19 330 au 31/12/2019).

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2020	Population desservie
Chauriat	2,08	810	1688
Chavaroux	2,22	219	487
Dallet	2,12	694	1471
Lempdes	2,54	3 361	8543
Les Martres d'Artière	2,48	860	2135
Mezel	2,12	912	1932
Vertaizon	2,21	1 441	3184
<b>Total</b>		<b>8 297</b>	<b>19 440</b>

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonnés en assainissement collectif.

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 297 abonnés au 31/12/2020 (8 165 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Chauriat	799	810	1.38
Chavaroux	218	219	0.46
Lempdes	3319	3361	1.26
Les Martres-d'Artière	852	860	0.94
Mur sur Allier	1576	1606	1.26
Vertaizon	1401	1441	2.85
<b>Total</b>	<b>8 165</b>	<b>8 297</b>	<b>1.62</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 222.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 59,81 abonnés/km) au 31/12/2020. (58,91 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,34 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,37 habitants/abonné au 31/12/2019).

### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	806 108	808 177	0,26
Abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>806 108</b>	<b>808 177</b>	<b>0,26</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**1.6. Détail des imports et exports d'effluents**

Il n'y a pas d'import et d'export d'effluent.

**1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2020 (3 au 31/12/2019).

**1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 43,91 km de réseau unitaire hors branchements (46,1 km en 2019),
  - 94,81 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (92,5 km en 2019),
- soit un linéaire de collecte total de 138,72 km (138,60 km au 31/12/2019).

Type d'ouvrage	Chauriat	Chavaroux	Mur sur Allier	Lempdes	Les Martres d'Artière	Vertaizon
Regards de visite	367	116	743	1483	483	486
Déversoir d'orage	7	1	13	32	6	16
Dessableur	1	0	2	6	1	2
Poste de relèvement	0	0	2	1	3	4
Bassin d'orage	0	0	0	0	0	0

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	10,00	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,70	0,65
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	2,22	11,00
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,6951	0,57453
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m <sup>3</sup>	0,15	0,15

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire A (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	11,00	10,00
Part proportionnelle	84,00	78,00	-7,14
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	94,00	89,00	-5,32
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	2,22	11,00	395,00
Part proportionnelle	83,41	68,94	-17,34
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	85,63	79,94	-6,64
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0,00
TVA	19,76	18,69	-5,41
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	37,76	36,69	-2,83
<b>Total</b>	<b>217,39</b>	<b>205,63</b>	<b>-5,40</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,81</b>	<b>1,71</b>	<b>-5,52</b>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire A (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Chauriat	1,81	1,71
Chavaroux	1,81	1,71
Lempdes	1,81	1,71
Les Martres-d'Artière	1,81	1,71
Mur-sur-Allier	1,81	1,71
Vertaizon	1,81	1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

**23. Recettes HT****Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	602 881,57	506 850,37	-15,93
Recette participation pour l'assainissement collectif	33 500,00	72 750,00	117,16
Recette contrôle de raccordement	4 920,00	4 080,00	-17,07
<b>Total des recettes</b>	<b>641 301,57</b>	<b>583 680,37</b>	<b>-8,98</b>

**ATTENTION : Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent aux recettes pour les investissements :**

- sur le réseau de collecte du territoire A,

- sur la station de traitement de l'agglomération d'assainissement de Pont du Château (Territoire syndical).

**Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	97 133,00	98 342,00	1,24
Recette participation eaux pluviales	11 410,00	12 298,00	7,78
Utilisation du renouvellement programmé	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes</b>	<b>108 543,00</b>	<b>110 640,00</b>	<b>1,93</b>

**ATTENTION : Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent uniquement aux recettes pour l'exploitation des réseaux de collecte du territoire A.**

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 726 418,92 €.

Calculé comme suit :

808 177 m<sup>3</sup> (volumes facturés) x 0,15 € (redevance de modernisation des réseaux de collecte) + 98 342,00 € (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 506 850,37 € (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,97% des 9 222 abonnés potentiels (88,54% pour 2019).

	2019	2020	Nombre d'abonnés potentiels
	Taux de desserte en %		
<b>Chauriat</b>	88,36	89,58	904
<b>Chavaroux</b>	80,74	81,11	270
<b>Dallet (Mur sur Allier)</b>	82,00	83,56	831
<b>Lempdes</b>	87,34	88,45	3800
<b>Les Martres d'Artière</b>	92,41	93,28	922
<b>Mezel (Mur sur Allier)</b>	89,95	91,66	995
<b>Vertaizon</b>	93,40	96,07	1 500

#### Commentaire :

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m<sup>2</sup>. Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m<sup>2</sup> pour calculer le taux de desserte 2020. Les surfaces constructibles ont été réactualisées avec les données des PLU et PLUi d'où une baisse du nombre d'abonnés potentiels et une augmentation du taux de desserte pour certaine commune.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

• Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis.

165/19 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		66%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	99%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	92%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, déboussure, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>85</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Agglomération d'assainissement de Pont du Château	804,47	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	971 016,00	302 445,00
Montants des subventions en €	38 603,00	423 038,70

### 4.2. Etat de la dette du service

Au 31 décembre 2020, le territoire A n'a pas de dette.

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 198 015,86 €.

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux TTC en €
Diagnostic de la ZAE de la Fontanille 1 à Lempdes	non défini
Réhabilitation du réseau d'eaux usées route des Martres d'Artière à Chavaroux	48 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'impasse d'Aulnat à Lempdes	25 000,00

### 4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels TTC en €
Réhabilitation du réseau d'eaux usées route des Martres d'Artière à Chavaroux	2021	48 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Jean-Baptiste Fournoux à Chauriat	2021	40 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'impasse d'Aulnat à Lempdes	2021	25 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Château d'Eau à Lempdes	2021	20 000,00
Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue de la Treille à Lempdes	2021	20 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Nobles, rue des Matines et rue Antoine Faure à Dallet commune de Mur sur Allier	2023	223 700,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Teilleurs, rue des Allouches, rue du Lin et rue de l'Artière aux Martres d'Artière	2023	310 000,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonné et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	19 330	19 440
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,80	1,81
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88,54%	89,97%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

## Assainissement collectif : Territoire B

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	7
2.1.	Modalités de tarification .....	7
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	8
2.3.	Recettes HT.....	9
3.	Indicateurs de performance .....	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	12
4.	Financement des investissements .....	13
4.1.	Montants financiers.....	13
4.2.	Etat de la dette du service .....	13
4.3.	Amortissements .....	13
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	13
4.5.	Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	13
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	14
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	14
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	14
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	15

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : Territoire B
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

Collecte

Oui

Non

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Lussat, Malintrat, Pont-du-Château, Saint-Bonnet-lès-Allier
- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation (tableau ci-dessous)  Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Pont du Château	27/02/2009
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SEMERAP

- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	22/12/ 2017	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification du tarif de la prestation liée au caractère pluvial du système d'assainissement sur la commune de Pont du Château.
2	10/04/2019	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification de la clause de révision des prix et du plan de renouvellement
3	18/12/2019	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la modification du bordereau de prix figurant dans le contrat de délégation pour la réalisation des branchements neufs.
4	15/07/2020	Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif à la révision de la durée du contrat, échéance fixée au 31/12/2020

- Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des collecteurs
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, traitement des boues

### ***1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)***

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 273 habitants au 31/12/2020 (13 391 au 31/12/2019).

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2020	Population desservie
Lussat	2,10	437	916
Malintrat	2.28	497	1 132
Pont du Château	2.29	5 164	11 802
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,34	180	423
<b>Total</b>		<b>6 278</b>	<b>14 273</b>

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonnés en assainissement collectif.

### ***1.4. Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 278 abonnés au 31/12/2020 (6 189 au 31/12/2019).

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Lussat	429	437	1.86
Malintrat	497	497	0.00
Pont-du-Château	5084	5164	1.57
Saint-Bonnet-lès-Allier	179	180	0.56
<b>Total</b>	<b>6 189</b>	<b>6 278</b>	<b>1.44</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 6 468.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 73,96 abonnés/km au 31/12/2020. (73,77 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,27 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,16 habitants/abonné au 31/12/2019).

### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	643 102	576 653	-10,33%
Abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>643 102</b>	<b>576 653</b>	<b>-10,33%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Il n'y a pas d'import et d'export d'effluent.

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2020 (1 au 31/12/2019).

Commentaire : 1 autorisation à Pont du Château : SEMERAP unité de tri des déchets en amont de la station d'épuration des Madeleines.

### **1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 32,6 km de réseau unitaire hors branchements (32,6 km en 2019),
- 52,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (51,3 km en 2019),

soit un linéaire de collecte total de 84,8 km (83,9 km au 31/12/2019).

	Lussat	Malintrat	Pont du Château	Saint-Bonnet-lès-Allier
Regards de visite	269	199	1661	76
Déversoir d'orage	7	0	18	3
Dessableur	1	0	1	2
Poste de relèvement	2	2	7	0
Bassin d'orage	0	0	0	0

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	10,00 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,70 €	0,65 €
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	2,15 €	11,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	0,7105 €	0,57453 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire B (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	11,00	10,00%
Part proportionnelle	84,00	78,00	-7,14%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	94,00	89,00	-5,32%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	2,15	11,00	411,63%
Part proportionnelle	85,25	68,94	-19,13%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	87,40	79,94	-8,53%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0,00%
TVA	19,94	18,69	-6,27%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	37,94	36,69	-3,19%
<b>Total</b>	<b>219,34</b>	<b>205,63</b>	<b>-6,25%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,83</b>	<b>1,71</b>	<b>-6,56%</b>

**ATTENTION : Les tarifs indiqués dans le tableau correspondent aux tarifs pour :**

- l'exploitation des réseaux de collecte du territoire B (part du délégataire),
- l'exploitation de la STEU des Madeleines « territoire syndical » (part du délégataire),
- les investissements sur le réseau de collecte et la station de traitement des territoires « A, B, syndical » (part de la collectivité).

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Lussat	1.83	1.71
Malintrat	1.83	1.71
Pont-du-Château	1.83	1.71
Saint-Bonnet-lès-Allier	1.83	1.71

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	447 504,84	414 411,58	-7,39
Recette participation pour l'assainissement collectif	5 500,00	117 340,00	2033,45
Recette contrôle de raccordement	4 080,00	4 260,00	4,41
<b>Total des recettes</b>	<b>457 084,84</b>	<b>536 011,58</b>	<b>17,27</b>

**ATTENTION : Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent aux recettes pour les investissements :**

- sur le réseau de collecte du territoire B,

- sur la station de traitement de l'agglomération d'assainissement de Pont du Château (Territoire syndical).

**Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	81 467,00	81 135,00	-0,41
Recette participation eaux pluviales	12 320,00	7 468,00	-39,38
Utilisation du renouvellement programmé	1 452,00	3 391,00	<b>133,54</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>95 239,00</b>	<b>91 994,00</b>	<b>-3,41</b>

**ATTENTION : Les recettes de redevance indiquées dans le tableau correspondent uniquement aux recettes pour l'exploitation des réseaux de collecte du territoire B.**

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 582 044,53€.

Calculé comme suit : 582 044,53€

576 653 m<sup>3</sup> (volumes facturés) x 0,15€ (redevance de modernisation des réseaux de collecte) + 81 135,00€ (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 414 411,58€ (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,07% des 6 468 abonnés potentiels (95,69% pour 2019).

Commune	2019	2020	Nombre d'abonnés potentiels
	Taux de desserte en %		
Lussat	85.80	87.40	500
Malintrat	88.75	88.75	560
Pont du Château	97.63	99.16	5 208
Saint-Bonnet-lès-Allier	89.50	90.00	200

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m<sup>2</sup>. Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m<sup>2</sup> pour calculer le taux de desserte 2020.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		38%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	88%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	85%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>28</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2020 (28 pour 2019).

**3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)****(réseau collectant une charge > 2000 EH)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
Agglomération d'assainissement de Pont du Château	582,54	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

## **4. Financement des investissements**

### ***4.1. Montants financiers***

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	185 720,89	287 863,54
Montants des subventions en €	29 389,26	0,00

### ***4.2. Etat de la dette du service***

Au 31 décembre 2020, le territoire B n'a pas de dette.

### ***4.3. Amortissements***

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 172 443,00 €.

### ***4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux***

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux TTC en €
Réhabilitation du réseau unitaire Rue Roger Coulon	30 000,00
Réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de Riom à Pont du Château	480 000,00

### ***4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice***

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels TTC en €
Mise en séparatif de la rue Sainfoin à Malintrat	2021	517 800,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonné et/ou versé à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0 €/m<sup>3</sup> en 2019).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 391	14 273
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,82	1,83
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,69%	97,07%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	28	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand

## Assainissement non collectif

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

### Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....	3
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI .....	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE .....	3
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) .....	4
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	5
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....	5
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2.	RECETTES .....	6
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	7
3.1.	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	7
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	7
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	7
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	7

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service
  - Contrôle des installations
  - Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations
  - Réhabilitation des installations
  - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chauriat, Chavaroux, Lempdes, Les Martres-d'Artière, Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Saint-Bonnet-lès-Allier, Vertaizon
- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous)  Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Dallet	09/12/2009
Lussat	02/06/2008
Lempdes	06/09/2007
Malintrat	20/04/2007
Les Martres d'Artière	04/06/2008
Mezel	06/06/2007
Pont du Château	27/02/2009
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 9 juin 2009  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 678 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 33 713.

	Ratio habitant/abonné	Nombre d'installations autonomes recensées par communes	Population desservie
Chauriat	2,08	8	17
Chavaroux	2,22	2	4
Dallet	2,12	7	15
Lempdes	2,54	7	18
Lussat	2,10	21	44
Malintrat	2,28	20	46
Les Martres d'Artière	2,48	70	174
Mezel	2,12	14	30
Pont du Château	2,29	77	176
Saint-Bonnet-lès-Allier	2,35	5	12
Vertaizon	2,21	65	144
<b>Total</b>		<b>296</b>	<b>678</b>

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 2,01 % au 31/12/2020. (1,97 % au 31/12/2019).

**1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 (100 en 2019).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs en €	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Compétences obligatoires</b>		
Contrôle de conception, d'implantation pour une installation neuve	80,00	60,00
Contrôle de conception, d'implantation pour une réhabilitation		0,00
Contrôle de bonne exécution des travaux pour une installation neuve et pour les réhabilitations		90,00
Contrôle diagnostic pour une installation existante	80,00	80,00
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente	80,00	120,00
Absence au rendez-vous	-	30,00
Refus de visite	-	majoration de 100% du prix du contrôle

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant le contrôle des installations neuves et existantes.

## 2.2. Recettes

	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	240,00	-	240,00	800,00	-	800,00

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	295	296
Nombre d'installations contrôlées non conforme nécessitant une réhabilitation sous 4 ans (priorité 1)	12	12
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (priorité 2)	144	144
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (priorité 3)	120	121
Refus de visite	19	19
Taux de conformité en %	89,5	89,5

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2020 est de 0 €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
ETAT NEANT	-